

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 001-200070118-20231219-DEL_23_12_19_07-BF



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 13

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2023/12/19/07 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2023, voté le 28 mars 2023,

Vu la décision modificative n° 1, votée le 27 juin 2023,

Vu la décision modificative n° 2, votée le 26 septembre 2023,

Vu la décision modificative n° 3, votée le 31 octobre 2023,

Vu la nécessité de rajouter des crédits supplémentaires au compte 615221 afin d'assurer les dépenses nécessaires aux réparations du toit du Jardin des Sports suite au sinistre de grêle intervenu en juillet 2023,

Vu la nécessité de rajouter des crédits supplémentaires au compte 6542 « Créances éteintes » et de diminuer simultanément des crédits au compte 6541 « Admissions en non-valeur »,

Vu la notification du montant définitif de la part de fraction de TVA en compensation de la THRP affectée à la Communauté de Communes pour un montant de 1 884 130 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 1 927 625 euros,

Vu la notification du montant définitif de la part de fraction de TVA en compensation de la CVAE affectée à la Communauté de Communes pour un montant de 752 879 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 770 215 euros,

Vu la notification du montant définitif du fond départemental de péréquation de la TP affectée à la Communauté de Communes pour un montant de 132 020 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 100 000 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 3 000 euros au compte 2313 Opération N°86 « Extension du siège de la CCVSCentre 2023 »,

Vu l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme « Aménagement de la Véloroute Voie Bleue » il convient de diminuer les crédits au compte 2315 Opération N°55 « Aménagements Chemin de Halage » d'un montant de 499 026,66 euros,

Vu la notification du montant définitif de la subvention du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Véloroute pour un montant de 532 170,69 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 587 184 euros,

Vu l'actualisation du montant définitif de la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement de la Véloroute pour un montant de 546 312 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 880 774 euros,

Vu la notification du montant définitif de la subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour l'aménagement de la Véloroute pour un montant de 210 593 euros alors qu'il était prévu initialement un montant de 337 043 euros

Vu la notification du montant de la subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement de modes doux rue de l'industrie à Montmerle sur Saône pour un montant de 105 000 euros,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL,

Après avis favorable de la Commission Finances du 11 décembre 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget Principal 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 – F.321 – Entretien et réparations bâtiments publics	+ 3 200,00 €
	c/6541 – F.020 – Admissions en non valeurs	- 2 000,00 €
	c/6542 – F.020 – Créances éteintes	+ 2 000,00 €
	c/615221 – F.020 – Entretien et réparations bâtiments publics	+ 53 089,66 €
	c/023 – F.020 – Virement à la section d'investissement	- 85 100,66 €
	Sous-total	- 28 811,00 €
Recettes	c/7351 – F.020 – Fraction de TVA THRP	- 43 495,00 €
	c/7352 – F.020 – Fraction de TVA CVAE	- 17 336,00 €
	c/74836 – F.020 – Fond départemental de péréquation de la TP	+ 32 020,00 €
	Sous-total	- 28 811,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2313 – op.86 – F.020 – Extension du siège de la CCVSCentre 2023	+ 3 000,00 €
	c/2315 – F.588 – Op. 55 - Aménagement Véloroute	- 499 026,66 €
	Sous-total	- 496 026,66 €
Recettes	c/1323 – F.588 – Op. 55 - Aménagement Véloroute	- 55 014,00 €
	c/1322 – F.588 – Op. 55 - Aménagement Véloroute	- 334 462,00 €
	c/13462 – F.588 – Op. 55 - Aménagement Véloroute	- 126 450,00 €
	c/13462 – F.588 – Op. 40 – Programme voirie 2017	+ 105 000,00 €
	c/021 – F.020 – Virement de la section de fonctionnement	- 85 100,66 €
	Sous-total	- 496 026,66 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 19 décembre 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX